



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ACCORDE UNE ANNULATION QUASI TOTALE DE DETTE A LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire se sont rencontrés le 29 juin 2012 et ont convenu d'une annulation de dette à la suite de l'atteinte par ce pays du Point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) le 26 juin 2012.

Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de la République de Côte d'Ivoire, les créanciers du Club de Paris ont décidé d'annuler 1 771,6 millions de dollars, ce qui représente l'effort d'annulation incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée. Les créanciers ont salué l'engagement des autorités de la République de Côte d'Ivoire à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs bilatéraux et commerciaux (notamment des pays créanciers non membres du Club de Paris).

Les créanciers du Club de Paris ont également confirmé leur volonté d'accorder un allègement de dette additionnel sur une base bilatérale, pour un montant de 4 725 millions de dollars.

Cet accord et les efforts bilatéraux additionnels résulteront en une réduction de la dette de la République de Côte d'Ivoire à l'égard du Club de Paris de 99,5%, soit 6 496,6 millions de dollars.

Les créanciers du Club de Paris ont noté la détermination de la République de Côte d'Ivoire à continuer à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

La République de Côte d'Ivoire s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant de ce traitement de sa dette pour financer les objectifs prioritaires (santé, éducation et infrastructures de base) identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé à la restructuration de la dette de la République de Côte d'Ivoire étaient les représentants des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse. Le Brésil a également participé à ce réaménagement de dette.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants du gouvernement de la Fédération de Russie, ainsi que du Fonds Monétaire International, de l'Association Internationale pour le Développement, de la Banque Africaine de Développement et du Secrétariat de la CNUCED.

3. La délégation de la République de Côte d'Ivoire était conduite par M. Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances. La réunion était présidée par Mme Delphine d'AMARZIT, Co-Présidente du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique de la République de Côte d'Ivoire est soutenu par un arrangement de trois ans au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) approuvée par le Fonds Monétaire International le 4 novembre 2011. La République de Côte d'Ivoire a atteint le Point de Décision de l'initiative PPTTE renforcée en mars 2009.

2. La dette extérieure publique de la République de Côte d'Ivoire était estimée à 12,49 milliards de dollars fin 2011 (source : rapports FMI et AID). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 6 529,3 millions de dollars au 1er juin 2012 (source : Club de Paris).